

Informations
sur l'exécution des
peines et mesures

1/2010

bulletin info info bulletin

**Coup de projecteur:
Le travail en
milieu carcéral**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Unité Exécution des peines et mesures

■ Sommaire

Coup de projecteur: Travail en milieu carcéral	3
Projets pilotes: Mineurs en difficulté placés en institution	18
CPT, CAT & Co.: Prévenir la torture dans les établissements de détention	21
Panorama: Brèves informations	23
Manifestations	24
Nouveautés	25
Carte blanche: «Les nombreuses expériences que j'ai vécues m'ont marqué à jamais»	26



Peter Ullrich,
rédacteur

Très souvent, la presse quotidienne apprécie l'emploi du subjonctif et de la forme interrogative, en particulier dans le discours politique et le sport. Une attitude équivoque qui peut aisément entraîner des déclarations imprécises, n'engageant personne. Les revues spécialisées, comme notre publication, privilégient au contraire le discours direct, sans ambages.

Le thème de notre nouveau numéro, «le travail en milieu carcéral», cristallise au mieux cette démarche: nous proposons plusieurs articles variés et concis, afin de faire découvrir à nos lecteurs une vue d'ensemble sur un sujet qui nous tient à cœur. De même, l'interview que nous avons faite avec le nouveau président de la commission nationale de prévention de la torture contient des déclarations explicites. Dans les deux cas, notre effort reste pareil: offrir au public des informations précises, fiables et utiles. A quoi cela tient-il? Avant tout à une volonté clairement exprimée par notre mandant, l'Office fédéral de la justice.

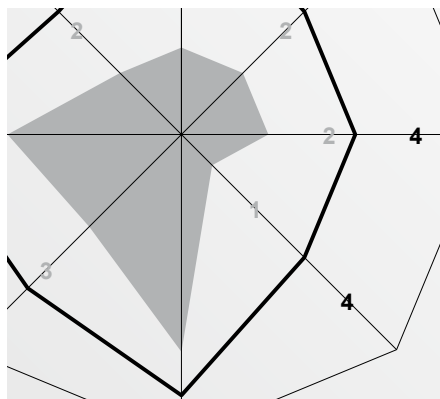


© Peter Schultness

Travail adapté

Une fois condamnées, les personnes détenues ont l'obligation de travailler. Les établissements pénitentiaires essaient de leur attribuer, dans la mesure du possible, des postes de travail adaptés. L'évaluation des capacités et des besoins de chacun se professionnalise de plus en plus. Le contexte économique actuel est un véritable challenge pour la création d'emploi.

page 3



Vaste étude

Les enfants et les jeunes souffrant de graves problèmes et placés dans des établissements d'éducation, posent aux éducateurs des exigences élevées. Nous rendons compte d'un projet pilote en cours («MAZ.-REO»), qui porte sur quelque 600 enfants, adolescents et jeunes adultes placés dans des institutions stationnaires.

page 18



© Marco Zanoni

Prévention de la torture

Déjà engagée au sein du CPT au Conseil de l'Europe, la Suisse possède depuis peu un mécanisme de prévention de la torture comparable dans le cadre du protocole facultatif OP-CAT de l'ONU. Une nouvelle commission nationale a été mise sur pied avec pour tâche, la visite régulière d'institutions de privation de liberté. Nous avons interviewé son premier président.

page 21

Une poignée de main pour démarrer la journée

Le travail en détention n'est plus une question de production

Si les détenus ont toujours l'obligation de travailler, les occupations qu'on leur propose aujourd'hui sont loin d'être inintéressantes. En début d'exécution, chaque personne détenue est évaluée sur ses aptitudes et faiblesses de manière à se voir attribuer un poste de travail aussi adapté et stimulant que possible. Un établissement pénitentiaire s'apparente ainsi souvent à une PME, qui doit se montrer inventive pour faire face aux exigences du marché.

Peter Ullrich

En détention, et en particulier dans les établissements pénitentiaires, le travail occupe une place centrale. Ce n'est guère surprenant, puisque le code pénal exige des détenus qu'ils travaillent. Le travail en milieu carcéral a une signification multiple: il s'agit entre autres de produire, de se former, de gagner de l'argent et d'apprendre à vivre sans commettre d'infractions.

Si, par le passé, les détenus étaient astreints à des tâches peu exigeantes – travail répétitif ou à la chaîne –, ce n'est plus guère le cas aujourd'hui, exception faite des personnes aux aptitudes intellectuelles ou manuelles réduites ou dont la capacité de travail est limitée pour des motifs de santé. De nos jours, la fabrication de produits artisanaux ou industriels exige des connaissances pointues, par exemple lorsqu'il s'agit de manœuvrer une machine complexe.

Personnel bien formé

Lors de son admission, la personne détenue est en règle générale soumise à un examen pour déterminer si elle possède des facultés particulières et quel est le type d'occupation le plus adapté pour atteindre l'objectif de l'exécution de la peine. L'expérience montre que le niveau de qualification des détenus a baissé, d'où des performances moindres

nécessitant un besoin d'encadrement plus grand. Les établissements ont donc besoin de davantage de personnel, surtout des chefs d'atelier et des ouvriers qualifiés très bien formés. Grâce à leur expérience professionnelle et à leur vécu, ces personnes savent souvent bien s'y prendre avec les détenus, même s'ils bénéficient évidemment aussi d'une formation spécifique, notamment en accompagnement socioprofessionnel.

«Les établissements ont besoin de chefs d'atelier très bien formés»

Proximité avec le marché

Seule une partie des détenus peut exercer un travail «à l'interne», en étant affectée, par exemple, à des tâches agricoles, aux cuisines ou à l'entretien des bâtiments. Pour les autres, les responsables d'établissement doivent trouver des mandats «externes», avant tout dans les domaines des prestations de services, de l'artisanat et de l'industrie, ce qui n'est pas toujours une mince affaire. La qualité mais surtout aussi le prix du travail fourni comptent, ce qui incite bien des établissements pénitentiaires à agir de plus en plus comme des petites et moyennes entreprises. Pour pouvoir s'affirmer sur le marché, il importe de proposer des produits de niche – surtout en période de crise économique.

«Trouver des emplois adéquats n'est pas une mince affaire»

Des efforts discrets mais durables

Lors de la recherche de bons emplois pour les détenus, les établissements pénitentiaires et les centres d'exécution des mesures n'ont pas pour objectif premier d'obtenir un rendement élevé à même de couvrir les frais généraux. Toutefois, cet aspect ne doit pas être négligé,

ne serait-ce que s'ils veulent trouver suffisamment de personnel qualifié et motivé. Car, ne l'oublions pas, ce sont les chefs d'atelier, le personnel d'encadrement et les autres collaborateurs qui soutiennent les détenus dans leur travail et, ainsi, veillent à ce que l'objectif de la privation de liberté fixé par la loi soit atteint. Le quotidien du travail révèle précisément, outre les grandes avancées spectaculaires, des améliorations plus discrètes, qui ont souvent un impact plus durable. Ainsi, un geste aussi simple qu'une poignée de main donnée par le chef d'atelier au détenu avant de commencer le travail peut avoir des effets bien plus importants que communément admis.

Un bon sentiment

«Le soir venu, je sais tout ce que j'ai accompli durant la journée», explique un détenu. Ses propos laissent transparaître la fierté qu'il tire de son travail quotidien en prison mais aussi des formations qu'il a suivies avec succès. Un résultat qui n'est heureusement pas isolé mais qui ne va pas de soi non plus. En matière de travail en milieu carcéral, il y a encore du pain sur la planche.

Des PME d'un genre particulier

Une enquête de l'OFJ sur le travail en milieu carcéral

Le travail remplit plusieurs fonctions en milieu carcéral: l'éducation, la prise en charge, le traitement, la formation et l'organisation judicieuse des loisirs des détenus. A leur sortie, ces derniers doivent, en effet, se réinsérer dans la société et réussir à vivre sans commettre d'infractions. Pour pouvoir leur proposer du travail, les établissements d'exécution des peines et des mesures doivent aujourd'hui faire leurs preuves sur le marché libre en tant que petites et moyennes entreprises (PME).

Folco Galli

Conformément au code pénal, «le détenu est astreint au travail. Ce travail doit correspondre, autant que possible, à ses aptitudes, à sa formation et à ses intérêts.» Les détails relatifs à la possibilité de travailler et d'acquérir une formation ou un perfectionnement sont réglés dans le plan d'exécution que l'établissement établit avec le détenu. L'Office fédéral de la justice (OFJ) s'est intéressé à cet aspect important de l'exécution des peines et des mesures et a mené une enquête sur le travail en milieu carcéral auprès de 20 institutions situées dans toutes les régions linguistiques de la Suisse et ac-

«Le travail contribue dans une large mesure à la sécurité»

cueillant au total plus de 2300 détenus. Plusieurs types d'établissements ont été interrogés (voir encadré «Types d'établissements interrogés»). Leur taille était également très variable puisque leur capacité d'accueil allait de 32 à 436 places. Etant donné le nombre de personnes qui y sont employées, on peut dire que toutes les institutions ayant pris part à l'enquête sont, d'un point de vue économique, des PME.

Absence d'emploi à plein temps

Les détenus peuvent travailler à temps plein dans 11 des 20 établissements interrogés et quasiment à temps plein (plus de 90 %) dans quatre établissements. Seules deux institutions ne peuvent employer que deux tiers environ de leurs détenus à temps complet.

Un établissement de grande taille ne peut proposer dans l'une de ses sections que des temps partiels (principe de rotation) car le nombre d'ate-

liers de travail est insuffisant. Les détenus travaillent généralement six à huit heures et demie par jour. Ceux qui ne travaillent pas à temps plein effectuent des travaux manuels, créatifs ou de nettoyage, font partie d'un programme d'occupation ou suivent des cours de perfectionnement.

Possibilités de formation

Au moment de l'enquête, 59 détenus placés dans 13 des établissements interrogés suivent une formation professionnelle (apprentissage ou certificat). Notons que deux autres établissements offrent aussi la possibilité d'acquérir une formation professionnelle. Les principales formations proposées sont celles de cuisinier et de menuisier. Viennent ensuite les formations d'agriculteur, de jardinier et de mécanicien (sur machines agricoles). Les établissements dispensent aussi, mais c'est plus rare, des formations de boulanger, d'imprimeur, de relieur, de serrurier, de maçon, d'électricien, de boucher et de peintre.

Un niveau de qualification en baisse

Un peu plus de la moitié des établissements interrogés juge le niveau de qualification des détenus qui travaillent suffisant. Quant aux autres, ils considèrent qu'il est bon ou insuffisant. Les trois-quarts des institutions estiment que ce niveau de qualification a baissé au cours des dernières années. L'un des responsables interrogés explique que de nombreux détenus n'ont jamais connu le monde du travail avant leur détention, ce qui est très révélateur. A la question de savoir quelles sont les principales difficultés rencontrées par les détenus sur leur lieu de travail, le manque de motivation, de disposition à la performance et de ponctualité, de même que les lacunes techniques, l'importance trop minime accordée à la qualité, les conflits personnels entre détenus et les problèmes psychiques sont des réponses qui reviennent fréquemment.

De nombreux emplois en cuisine et à la buanderie

La plupart des emplois proposés le sont en cuisine (17 établissements), à la buanderie (15), mais aussi dans les domaines de la



La formation de menuisier est très souvent proposée dans les établissements pénitentiaires (ci-dessus l'atelier de menuiserie des EPO)

menuiserie (12), de l'agriculture (10) et de l'horticulture (10). Une douzaine d'établissements donne aussi la possibilité aux détenus d'effectuer des travaux de montage, de nettoyage, de peinture, d'imprimerie et de mécanique. Des offres existent également dans d'autres corps de métiers comme le travail du bois, la boulangerie, les travaux d'entretien, la serrurerie, la construction métallique, la conciergerie, la couture, la bibliothèque, la reliure de livres, la vannerie, etc. Il ressort de l'enquête que, dans la plupart des établissements, les commandes externes sont nettement supérieures (jusqu'à 90 %) aux tâches internes. La répartition est plus ou moins égale dans les autres établissements.

«Pour faire face à la concurrence, les institutions se tournent souvent vers les marchés de niche»

Faire ses preuves sur le marché libre

Presque tous les établissements sont soumis à une rude concurrence et doivent imposer leur offre sur le marché libre. La qualité, le prix et les délais sont des facteurs déterminants pour l'obtention d'une commande. Un suivi rigoureux du client est également important. Pour faire face à la concurrence, les institutions se tournent souvent vers les mar-

chés de niche. Sont considérés comme particulièrement rentables les fabrications de la menuiserie et de la serrurerie, le bois de chauffage, les produits issus de l'agriculture, les repas, l'élevage (porcs, chevaux), la buanderie et les ventes de produits fabriqués dans les ateliers.

Objectif de l'exécution des peines et nécessité économique

Les établissements ont été interrogés sur la manière dont ils faisaient face au dilemme entre objectif de l'exécution des peines et nécessité économique. Ils ont donné des réponses très diverses. Très rares sont ceux

qui disent n'être confrontés à aucun dilemme. Quant aux autres, nombre d'entre eux expliquent donner, en principe, la priorité à l'objectif de l'exécution des peines, comme le laisse entendre un responsable dans cette déclaration à l'emporte-pièce: «L'occupation à temps plein est plus importante que la rentabilité économique».

Le dilemme existant entre objectif de l'exécution des peines et rentabilité économique

peut parfois être considéré comme la quadrature du cercle par les collaborateurs qui sont sur le terrain, mais il n'est pas insoluble, comme l'explique le responsable d'un établissement: «Le fait de proposer aux détenus un travail qui corresponde à leurs qualifications permet d'allier l'objectif de resocialisation et celui de rentabilité économique.» Selon un autre responsable, «le dilemme ne peut être résolu que si les exigences de la sécurité et celles du travail entrent en résonance. Le travail contribue dans une large mesure à la sécurité.»

Les établissements essaient de trouver des solutions pragmatiques qui soient adaptées à chaque situation, comme le révèlent les propos suivants: «Nos produits et nos prestations s'inscrivent clairement dans une économie de marché.»

Types d'établissements interrogés

Nous avons mené notre enquête auprès de 20 établissements de types très différents:

Type	Nombre
Prison	3
Etablissement pénitentiaire <i>ouvert</i>	7
Etablissement pénitentiaire <i>fermé</i>	6
Centre d'exécution des mesures	4



© Peter Schultze

Presque toutes les prisons proposent à leurs détenus des postes en cuisine.

Les effets de la crise économique

Huit établissements ne se sont pas exprimés sur la question des effets de la crise économique sur le fonctionnement de leurs ateliers. Neuf établissements ont pu constater une baisse du nombre de commandes et une pression sur les prix dues à la crise. Quatre autres n'ont ressenti aucun effet ou presque. Pour faire face à cette crise, les institutions misent notamment sur la diversification de leur offre (y compris produits de niche et propres fabrications), un niveau de qualité élevé, la recherche de nouveaux clients ou une légère adaptation des prix. Une personne souligne l'importance d'investir dans des moyens de production modernes pour pouvoir continuer à satisfaire les exigences de qualité élevées et à faire fonctionner les établissements comme des PME.

«Les fabrications de la menuiserie et de la serrurerie sont particulièrement rentables»

Plus de travail pour le personnel

Le pourcentage des collaborateurs employés dans le secteur «travail» est de 50 % ou plus dans seulement cinq institutions. Il est d'un peu moins de 50 % dans deux établissements et de 20 à 35 % dans neuf autres. Le niveau de formation des collaborateurs est considéré comme bon, voire excellent, par la quasi-totalité des établissements interrogés. Le temps de travail qui reste à disposition des collaborateurs du secteur «travail», si l'on déduit le temps consacré à l'initiation à de nouvelles tâches, à la prise en charge, à la formation et à la surveillance, varie d'un établissement à l'autre, mais a diminué dans presque tous les établissements au cours des dernières années. Les raisons invoquées sont notamment une prise en charge plus importante (due surtout à l'augmentation du nombre de détenus présentant des troubles

Recettes résultant des commandes

La part des dépenses couvertes par les recettes des commandes réalisées par les détenus est de plus de 50 % dans trois des 20 établissements interrogés. Elle se situe entre 30 et 50 % dans cinq autres institutions et entre 6 et 25 % seulement dans près de la moitié des établissements.

psychiques), un niveau de formation élémentaire plus faible, une moins bonne disposition à la performance des détenus, des tâches administratives plus nombreuses, les mesures d'économies et les suppressions de postes. Un établissement d'exécution des peines tire un bilan peu réjouissant: «La qualité de la population carcérale n'est plus la même depuis quelques années. La durée moyenne des peines est plus courte. Les détenus exécutant de courtes peines sont plus difficiles à intégrer dans le processus d'exécution. Ils sont généralement moins enclins à assumer des responsabilités, moins disposés à la performance et font preuve de moins de solidarité entre eux.»



«L'accompagnement socioprofessionnel bâti sur les aptitudes du détenu»

Dans les établissements pénitentiaires, les chefs d'atelier sont de plus en plus formés à l'accompagnement socioprofessionnel

Depuis quelques années, l'accompagnement socioprofessionnel gagne en importance dans les établissements pénitentiaires. Les chefs d'atelier formés à cette méthode stimulent les compétences des détenus afin de favoriser leur resocialisation.

Dario Togni-Wetzel

Les cliniques spécialisées dans le traitement de l'alcoolisme ont été les premières à reconnaître la nécessité d'un perfectionnement pour le personnel en charge du travail avec les résidents, il y a une vingtaine d'années. A l'époque, il n'existait en effet pas de formation pour les professionnels – menuisiers, cuisiniers, jardiniers... – qui encadraient les patients dans les différents secteurs d'activité. C'est ainsi que l'Association suisse des accompagnants socioprofessionnels (VAS) a vu le jour en 1987 afin de regrouper le personnel à l'œuvre dans ce domaine sur l'ensemble du territoire helvétique.

Une formation pour le personnel pénitentiaire

Aujourd'hui, l'Association de la formation socioprofessionnelle (IfA) propose son 17^e cycle de formation, et le titre d'accompagnant

socioprofessionnel est reconnu sur le plan fédéral. Le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP) collabore désormais avec l'IfA. Le premier cours d'in-

troduction à l'accompagnement socioprofessionnel organisé en 2005 a mis en lumière les bénéfices que les chefs d'atelier pouvaient retirer de ce savoir-faire spécifique; à l'heure actuelle, il existe également deux séminaires d'approfondissement pour ceux qui souhaitent aller plus loin dans ce domaine.



© Illustrations: Paula Troxler

Développer les compétences

Les accompagnants socioprofessionnels exercent leur activité dans différentes institutions telles qu'ateliers protégés, programmes d'emploi temporaire des offices régionaux de placement, ateliers des cliniques psychia-

triques et établissements d'exécution des peines. Ils suivent et encadrent les personnes dont ils ont la charge dans les domaines d'acti-

tivité les plus variés et stimulent leurs compétences dans le but de favoriser leur intégration dans le marché du travail, que ce soit dans le cadre d'un emploi subventionné ou



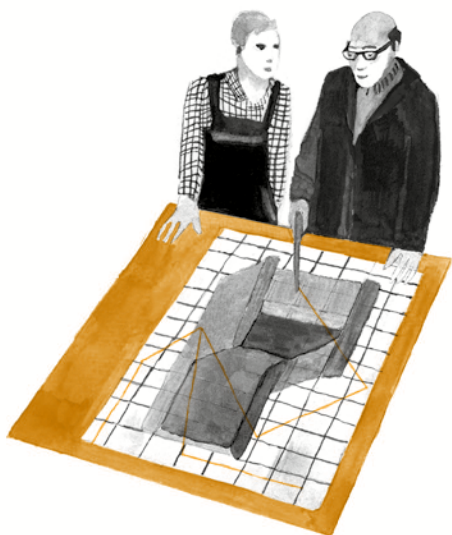
Dario Togni-Wetzel, accompagnant socioprofessionnel diplômé IfA, formateur avec brevet fédéral, coach/superviseur indépendant, Arbon (TG)

«L'accompagnement socioprofessionnel n'est pas une thérapie»

Coup de projecteur: Travail en milieu carcéral

ordinaire. Pour ce faire, ils utilisent le travail comme instrument: ils créent des champs d'apprentissage individuels pour les personnes dont ils s'occupent, en leur présentant régulièrement le fruit de leur labeur comme un miroir.

L'accompagnant socioprofessionnel a deux missions fondamentales: garantir la production ou la prestation à fournir dans le respect des délais et des normes de qualité d'une part, et développer les compétences professionnelles, personnelles et sociales de la personne qu'il encadre d'autre part. Dans la pratique quotidienne, cette double mission le place devant un véritable défi, car elle se révèle souvent conflictuelle.



Un instrument dans l'exécution des peines

L'accompagnement socioprofessionnel a fait son entrée dans de nombreux établissements pénitentiaires et centres d'exécution des mesures, et le nombre de collaborateurs dûment formés ne cesse d'augmenter. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de l'évolution à laquelle on assiste depuis quelques décennies dans l'exécution des peines. Celle-ci vise d'abord la resocialisation du détenu, qui doit pouvoir réintégrer la société, vivre sans commettre d'infraction et retrouver un travail. En s'appuyant sur les méthodes et les instruments de l'accompagnement socioprofessionnel, les chefs d'atelier qui travaillent avec les détenus dans les différents secteurs d'activité peuvent stimuler leurs compétences de manière plus ciblée.

**«Avec le mauvais outil,
le détenu n'atteindra pas
le but visé»**

Le chef d'atelier – ou accompagnant socio-professionnel – pilote l'interaction entre le détenu et le travail, et en discute régulièrement avec lui; c'est là le fondement même de sa mission. Pour ce faire, il utilise de manière spécifique les différents champs d'action dont il dispose: le travail lui-même, mais aussi la façon dont celui-ci est organisé, transmis (consignes et suivi) et évalué (feedback), de même que le climat de travail et les différents modes de travail possibles (en équipe, à deux, etc.).



Exercer les compétences clés

Pour stimuler le détenu et favoriser son développement, il est nécessaire, concrètement, d'améliorer des compétences clés comme la prise de responsabilité, l'autonomie ou la capacité de résoudre des problèmes – autant de compétences incontournables pour se réinsérer dans le marché du travail. Exercer les qualifications clés ne peut se faire que par le travail pratique. En maîtrisant ou en exécutant une tâche, le détenu progresse sur le plan tant intérieur qu'extérieur. L'accompagnant socioprofessionnel joue un rôle essentiel dans ce processus en aménageant, par le biais du travail, un terrain d'exercice particulièrement efficace. C'est là

la grande force de cette approche. Comme le dit le sociologue Michael Brater, «pour faciliter la réinsertion professionnelle, il n'y a pas

de meilleur moyen qu'une activité ciblée qui a du sens.» Dans l'exécution des peines, l'accompagnement socioprofessionnel peut contribuer de manière décisive à la resocialisation du détenu.



Voir les conséquences de ses actes

En thérapie, le détenu apprend à réfléchir à l'infraction qu'il a commise, à en identifier les conséquences et à en assumer la responsabilité; c'est là l'affaire du thérapeute. L'accompagnement socioprofessionnel n'est pas une thérapie. Mais la pratique quotidienne offre un terrain d'exercice idéal pour apprendre au détenu à assumer concrètement la responsabilité de ce qu'il fait. Dans le cadre du travail, il peut voir directement les conséquences de ses actes. Tout travail pose des exigences particulières à celui qui l'exécute. Si ces exigences ne sont pas satisfaites ou si la manière de procéder n'est pas la bonne, le résultat souhaité ne sera pas atteint. Un manque de concentration se traduira par des erreurs ou par une qualité insuffisante. Le choix d'un outil inapproprié ne permettra pas d'arriver au but fixé ou pourra même se solder par le bris de l'outil en question. Ainsi, en travaillant, le détenu perçoit les conséquences de ses actes et peut y réfléchir.



Confronter deux points de vue

Lors de l'évaluation en commun du travail, le détenu est amené à analyser sa prestation et son comportement. Cette auto-évaluation, suivie de l'évaluation de l'accompagnant socioprofessionnel, lui permet de comparer les deux points de vue et de se faire, avec le temps, une image réaliste de lui-même. Il pourra ainsi définir ses capacités et ses aptitudes et se découvrir peut-être des ressources insoupçonnées; d'un autre côté, il pourra identifier ses lacunes et les domaines dans lesquels il doit progresser. Dans le cadre du plan d'exécution, le détenu se fonde sur ces éléments pour définir, avec l'accompagnant socioprofessionnel, des objectifs qu'il s'efforcera d'atteindre dans son travail quotidien. En s'appuyant sur le travail à disposition et les mandats reçus, ce dernier lui aménage des terrains d'exercice aussi appropriés que possible pour y parvenir.



Dans l'exécution des peines, l'accompagnement socioprofessionnel part des ressources et des capacités du détenu. Celui-ci cherche souvent à obtenir reconnaissance et considération de façon négative. Le travail l'aide à le faire de manière constructive et à améliorer son estime de soi avec le temps. Une des

tâches fondamentales de l'accompagnant socioprofessionnel est de permettre des expériences positives au détenu en aménageant le travail de manière adéquate, en lui montrant comment procéder et en lui assurant un suivi spécifique.

Une tâche délicate pour le chef d'atelier

Diriger des détenus dans la pratique quotidienne n'est pas une tâche facile. Cela implique que le chef d'atelier réfléchisse à sa conception de l'homme et à son style de conduite personnel. Une attitude bienveillante et empathique est essentielle dans l'accompagnement socioprofessionnel, ce qui peut

constituer un défi de taille avec des détenus. Il s'agit d'établir un contact authentique en manifestant non pas de la pitié, mais une acceptation sincère et une bienveillance tangible. Si une telle attitude se révèle marquante pour tout un chacun, elle est, pour le détenu, la base même d'un changement positif. En se sentant accepté et non rejeté ou condamné, le détenu a le sentiment d'être reconnu tel qu'il est réellement, ce qui peut l'amener à évoluer positivement. L'accompagnant socioprofessionnel n'en reste pas moins un chef. Il ne doit pas craindre la confrontation, et il est essentiel qu'il prenne position clairement et fixe des limites. Une attitude foncièrement empathique n'exclut en rien cela: on reconnaît le professionnel à ses interventions franches et ciblées.

«Production et prise en charge des détenus vont de pair»

Gros plan sur le travail de trois chefs d'atelier

Les ateliers jouent un rôle important aussi bien dans le quotidien des détenus que dans celui du personnel pénitentiaire, dont le point de vue est présenté dans cet article. Pour cela, l'auteure a interrogé des chefs d'atelier de plusieurs établissements d'exécution des peines et des mesures sur leur rôle et leur mission.

Regula Fierz

Les détenus peuvent trouver dans les ateliers des établissements pénitentiaires une occupation ainsi qu'une structure de jour. Bien qu'ils soient privés de liberté, ils développent, en y travaillant, le sentiment d'être utiles et s'acquièrent de la considération. Ils y sont encadrés par des chefs d'atelier ou, comme on les appelle aujourd'hui, des accompagnants socioprofessionnels, à savoir des hommes et des femmes qui viennent souvent de divers horizons professionnels et qui ont

décidé de changer de voie. Pour être chef d'atelier, il faut avoir suivi une formation professionnelle complète, mais aussi être capable et avoir envie de travailler avec des délinquants. Autre exigence: avoir participé au cours de base dispensé par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire. Les accompagnants socioprofessionnels passent, en règle générale, huit heures par jour avec les détenus, ce qui explique qu'ils les connaissent bien. Ils ont donc un rôle-clé, notamment dans la planification de l'exécution.

Allier travail de prise en charge et techniques modernes

Herbert von Dach, chef des ateliers mécaniques des établissements de Witzwil (BE), effectue toujours l'entretien et la réparation des machines agricoles et des voitures mais aussi les travaux de serrurerie avec les détenus. «Production et prise en charge des détenus vont de pair», souligne-t-il. Il explique exercer son activité depuis plus de vingt ans et aimer pouvoir combiner le travail de prise en charge ainsi que les techniques modernes.

Monika Willi travaille au centre d'exécution des mesures de Bitzi (SG) dans la section «Economie domestique». Souhaitant travailler avec des personnes en difficulté pour leur faire profiter de son expérience, de son optimisme et de ses compétences socioprofessionnelles, elle a entrepris une reconversion professionnelle voilà un an et demi. C'est elle qui est désormais responsable de l'entretien du linge, de la propreté et de l'ordre au sein du centre. «Dans mon travail, je me concentre cependant surtout sur l'accompagnement des détenus qui me sont confiés», souligne Monika Willi.

Ce qu'aime Jean-Pierre Morisetti, responsable des ateliers de production des Etablissements de la plaine de l'Orbe EPO (VD), dans son métier, ce sont la diversité des tâches et les contacts humains. Il est chargé



Regula Fierz, lic.phil., collaboratrice scientifique à l'Unité Exécution des peines et des mesures de l'Office fédéral de la justice.



Herbert von Dach,
Etablissements de
Witzwil BE



Monika Willi,
Centre d'exécution des
mesures de Bitzi SG



Jean-Pierre Morisetti,
Etablissements de la
plaine de l'Orbe VD



Les Etablissements de Witzwil proposent un grand nombre de places de travail dans le secteur agricole.

de la gestion des chefs d'atelier, de la production, du budget annuel, de la recherche de nouveaux marchés et de la conservation des marchés déjà acquis. «Il va de soi que la gestion et la prise en charge des détenus sont tout aussi importantes», relève Jean-Pierre Morisetti, qui précise cependant que la gestion est essentiellement assurée par les chefs d'atelier, qui œuvrent toute la journée avec les détenus.

Instaurer une distance professionnelle

L'égalité de traitement des détenus constitue l'une des principales préoccupations de Monika Willi, mais aussi l'un des défis majeurs auxquels elle est confrontée. Pour elle, ce n'est pas l'infraction commise qui compte, mais la personne en tant que telle. Elle estime cependant qu'il est nécessaire d'instaurer une distance professionnelle dans une collaboration aussi étroite. Elle trouve, par ailleurs, qu'il est important de garder

constamment à l'esprit les facteurs de risque et de les soupeser. Monika Willi est au courant des risques éventuels représentés par les détenus qui lui sont confiés et garde donc ces derniers à l'œil: «Dans les situations critiques, je discute avec les détenus et je transmets mes observations à ma hiérarchie.»

Donner le bagage nécessaire à la réinsertion

«Le plus grand défi auquel je suis confronté est d'apporter à ceux qui le veulent le bagage dont ils auront besoin à la sortie pour leur réinsertion professionnelle», explique Jean-Pierre Morisetti. Ce dernier est chargé d'intégrer des détenus ayant des niveaux de formation très divers dans les différents processus de production et de leur trouver le travail qui leur correspond le mieux; ce travail pourra

ainsi leur servir au moment de leur réinsertion professionnelle. L'un des principaux développements qu'a pu observer le responsable des ateliers au cours de sa carrière est la possi-

bilité d'octroyer des places d'apprentissage en milieu de détention.

Monika Willi est convaincue d'apporter quelque chose

aux détenus et donc de pouvoir les aider dans leurs efforts de réinsertion. Elle apprécie énormément le fait que ses observations écrites sont prises en compte dans la planification de l'exécution.

Donner le goût du travail

Herbert von Dach en est convaincu: «C'est en proposant des travaux intéressants aux détenus qu'on arrive le mieux à les motiver». Ce n'est toutefois pas toujours facile: si les tech-

«C'est en proposant des travaux intéressants aux détenus qu'on arrive le mieux à les motiver»

niques sont de plus en plus compliquées et demandent des compétences de plus en plus pointues, les détenus, eux, sont de moins en moins bien formés. Il lui arrive donc de faire appel à des collègues pour des tâches plus exigeantes.

«Avoir un bon contact avec les détenus facilite le travail»

Aux yeux de Jean-Pierre Morisetti,

c'est une bonne chose que les détenus aient envie de quitter leur cellule le matin pour aller travailler. Mais il ajoute que «c'est un challenge permanent pour les chefs d'atelier que de les convaincre».

Monika Willi explique que la possibilité existe pour les détenus peu qualifiés de travailler dans la section «Economie domestique». Comme elle travaille de façon individuelle

avec eux, cela ne lui pose aucun problème: «Après avoir fait un bilan de compétences avec chacun des détenus, nous essayons de les motiver et de les encourager du mieux

que nous pouvons». Monika Willi fixe, d'un commun accord avec les détenus dont elle s'occupe, des objectifs à atteindre quotidien-

nement. Petit à petit, elle leur confie aussi des responsabilités, ce qui – ajouté aux compliments qui leur sont faits – contribue à leur donner une plus grande confiance en eux et à les motiver. Voici comment elle résume le fait que les relations humaines jouent un rôle capital dans le travail socioprofessionnel en milieu de détention: «Je pense avoir un bon contact avec la plupart des détenus, ce qui facilite le travail.»



© Peter Schultness

L'ordre et la propreté règnent en milieu carcéral.

«Le vécu carcéral est incroyablement rude et incite la plupart à la réflexion»

Matthias Welter, ancien procureur général du canton de Soleure («Oltner Tagblatt/Mittellandzeitung» 25.7.2009)

TEXTUELLEMENT

La fabrication de cigarettes en détention

Les personnes en détention provisoire sont souvent heureuses de pouvoir travailler

Les personnes en exécution de peine sont contraintes par la loi de travailler. Ce n'est pas le cas des prévenus, qui sont pourtant souvent volontaires pour exercer une activité et le font même volontiers. A quoi ressemble concrètement le travail dans les établissements de détention provisoire? Pour répondre à cette question, nous avons interrogé des professionnels de plusieurs régions de la Suisse.

Peter Ullrich

Les personnes condamnées à une peine privative de liberté et qui sont en train de la purger sont contraintes par la loi d'exécuter un travail qui leur a été confié. Il en va autrement pour les prévenus, qui n'ont pas encore été jugés et qui ne sont donc pas obligés de travailler. Or, selon les circonstances, la détention provisoire peut durer longtemps (voir encadré «Durée des détentions provisoires»).

La plupart des détenus veulent travailler

Pour Vanino Da Dalt, de l'office tessinois d'exécution des peines, il n'est donc pas étonnant de voir que quelque 80 % des personnes placées en détention provisoire à la prison de La Stampa souhaitent travailler. A vrai dire, comme le concède Vanino Da Dalt, la prison de détention provisoire de La Ferra, située en face, n'offre pratiquement pas de places de travail. Paul J. Loosli, l'ancien directeur de la prison régionale de Thoune, fait le même constat: «Plus de la moitié des personnes prévenues souhaitent exercer une activité». Rudolf G. Hablützel, chef d'état-major des établissements pénitentiaires du canton de Zurich, ne peut, quant à lui, donner aucun chiffre précis, «mais on peut dire que la plupart des prévenus veulent travailler». Ces derniers peuvent ainsi rompre la monotonie du quotidien et, bien évidemment, gagner un peu d'argent. Martin Lachat, directeur de la prison de La Croisée, confirme, lui aussi, que la plupart des personnes en dé-

tention provisoire souhaitent exercer une activité, «mais de loin pas toutes.» Il est frappant de voir que les Géorgiens, notamment, refusent de travailler pour le compte de l'Etat, car celui-ci les a enfermés.

Des places de travail avec un accompagnement socioprofessionnel

L'offre de travail dans les établissements de détention provisoire est vaste. Dans les établissements zurichois, «on propose des travaux simples ne nécessitant aucune faculté intellectuelle ou manuelle particulière», explique Rudolf Hablützel. Ce type d'activités serait particulièrement indiqué en cas de séjours de courte durée. Les établissements zurichois ainsi que la plupart des autres établissements donnent ainsi aux détenus la possibilité d'effectuer des travaux de conciergerie (buanterie, nettoyage) et de cuisine, mais aussi d'exécuter des mandats de prestations ou industriels (du conditionnement à la transformation de légumes en passant par la rénovation de volets).

La prison régionale de Thoune dispose par ailleurs de cinq postes en cuisine permettant aux détenus de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel (les détenus concernés doivent apprendre à effectuer certaines tâches). «Nous donnons également la possibilité, mais seulement à trois détenus n'étant pas en possession de toutes leurs facultés, d'effectuer des travaux manuels et de bricolage dans un cadre restreint», explique Paul Loosli. Ces personnes souffrent de problèmes psychiques et n'ont pas la capacité de travailler dans une équipe et sans surveillance permanente. Cette offre n'est actuellement proposée qu'un après-midi par semaine. L'ancien directeur de la prison de Thoune révèle en outre qu'il y a dans son établisse-

ment un poste de travail en cellule (production de cigarettes pour la consommation des détenus) réservé avant tout à des personnes dont le comportement ne permet pas le travail en équipe. En plus des places de travail «ordinaires», la prison de La Croisée à Orbe dispose d'un atelier de réinsertion, d'un atelier terre, d'un atelier fer, d'un atelier bois et d'un atelier polyvalent. «Nous proposons également un atelier polyvalent pour les jeunes détenus», rajoute Martin Lachat.

Des raisons de sécurité et de séparation

La plupart du temps, les établissements ne font aucune distinction entre les personnes en détention provisoire et celles en exécution de peine pour ce qui est du type de travail proposé. Vanino Da Dalt explique, cependant, qu'ils doivent tenir compte du facteur de sécurité. En outre, les prisons dans lesquelles plusieurs types de détention sont possibles ne peuvent souvent pas

proposer le même genre de postes à tous leurs détenus. C'est par exemple le cas de la prison régionale de Thoune, où les postes en cuisine sont réservés aux hommes en détention provisoire pour des raisons liées à la séparation des différentes catégories de détenus, comme l'explique Paul Loosli: «Les

«Nous nous efforçons d'occuper les détenus au moins quatre heures par jour»



Un poste de travail en cellule, comme celui réservé à la production de cigarettes, se révèle souvent indiqué pour les personnes en détention provisoire (ici, à la prison régionale de Thoune).

jeunes, les femmes, les personnes détenues en vue de leur renvoi ou de leur expulsion et les hommes en exécution de peine ne peuvent a priori pas être affectés à la cuisine.»

Des commandes fluctuantes

La situation conjoncturelle plutôt morose explique que l'offre de travail varie d'un établissement à un autre. Rudolf Hablützel qualifie ainsi la situation dans le canton de Zurich de «fluctuante»: l'offre de travail ne serait pas «particulièrement bonne» en raison de la conjoncture délicate. Vanino Da Dalt déplore, quant à lui, le fait que les établissements tessinois n'ont pas suffisamment de places de travail à disposition. Paul Loosli trouve, en revanche, que le nombre de commandes à traiter par la prison régionale de Thoune est «satisfaisant». Il explique cependant que le traitement de toutes les commandes industrielles a dû être interrompu pendant quelques semaines au début de l'année 2009. Suite à cette expérience, «nous nous efforçons de développer de nouvelles activités pour éviter toute dépendance unilatérale», souligne-t-il.

A La Croisée, «nous avons normalement assez de travail», constate avec satisfaction Martin Lachat. Il regrette toutefois que l'atelier volets ait dû se transformer en atelier de réinsertion, bien que la production y soit importante, car les détenus qui y travaillent ne sont pas suffisamment qualifiés. Dans ce contexte, il explique qu'une distinction est faite entre les ateliers de production et ceux de réinsertion. Dans ceux-ci, il s'agit de transmettre certaines compétences aux détenus; «ici, la production n'est pas le but principal», précise le directeur.

Vanino Da Dalt explique qu'au Tessin les personnes placées en détention provisoire peuvent s'inscrire sur une liste d'attente si elles souhaitent travailler mais que l'offre n'est pas suffisante; par ailleurs, elles ont la possibilité de suivre des cours. Dans le canton de Zurich, on organise des activités en groupes (par exemple, des après-midi jeux ou des activités sportives) pour essayer de permettre aux détenus de développer leurs relations sociales. «Notre objectif est d'occuper les détenus au moins quatre heures par jour», explique Rudolf Hablützel. Notons que les établissements du canton de Zurich travaillent actuellement au développement de leur offre de formation destinée aux détenus en exécution de peine mais aussi aux personnes en détention provisoire.



Rudolf G. Hablützel,
chef d'état-major des
établissements pénitenti-
aires du canton de Zurich



Paul J. Loosli,
ancien directeur de
la prison régionale de
Thoune



Martin Lachat,
directeur de la prison de
La Croisée, Orbe



Vanino Da Dalt,
directeur adjoint
des prisons du canton
du Tessin

Durée des détentions provisoires

- Prisons du **canton de Zurich** (sept établissements): **53 jours** en moyenne.
 - **Prison régionale de Thoune**: **103 jours** en moyenne (séjour le plus long: 971 jours). Mineurs en détention provisoire: 32 jours en moyenne (séjour le plus long: 116 jours).
 - **Prison de La Croisée, Orbe**: **128 jours** en moyenne.
 - **Établissements pénitentiaires du Tessin**: **94 jours** en moyenne.
- Tous ces chiffres se rapportent à l'année 2009.**

Qu'en est-il de ceux qui ne veulent pas travailler?

Lorsque les prévenus ne souhaitent pas travailler pour une raison ou une autre, ils peuvent trouver d'autres occupations:

- La plupart du temps, ils regardent la télévision, souvent de jour comme de nuit.
- D'autres lisent, écrivent, font du sport (par exemple, en salle de musculation) ou restent dans la cour de promenade.
- Certains établissements proposent en outre des activités spécifiques, comme des jeux ou des cours.

La rémunération en détention provisoire

La rémunération des personnes en détention provisoire est très variable. Elle dépend en effet du canton dans lequel se trouve l'établissement, du concordat auquel ce dernier a adhéré et des possibilités de travail.

– Établissements de détention provisoire du canton de Zurich

Selon le Concordat sur l'exécution des peines de la Suisse orientale, les détenus peuvent gagner au maximum 33 francs par jour. En cas de chômage ne pouvant leur être imputé, ils peuvent gagner au moins 5 francs. Le temps de travail étant relativement court dans les établissements de détention zurichois (quatre à cinq heures par jour), les détenus gagnent rarement le montant maximum. Ils reçoivent en moyenne 12 francs par jour.

– Prison régionale de Thoune

En 2009, la rémunération des détenus variait de 9 à 24 francs par jour. C'est le travail en cuisine qui a généralement rapporté le plus avec 22 francs par jour en moyenne (les cuisines fonctionnent, en effet, 365 jours par an). Les travaux industriels ont permis de gagner 15 francs par jour en moyenne (certains travaux ont pu rapporter jusqu'à 20 francs). Les travaux de conciergerie et la production de cigarettes ont rapporté beaucoup moins avec respectivement 12 et 9 francs en moyenne.

– Prison de La Croisée, Orbe

Les détenus sont payés 16 francs par jour. Cependant, comme ils ne travaillent qu'à 50 %, ils ne reçoivent que 8 francs. Les détenus déjà condamnés sont indemnisés conformément aux directives du Concordat latin.

– Établissements pénitentiaires du canton du Tessin

Les détenus sont payés entre 3.20 et 4 francs de l'heure en fonction de la quantité et du type de tâches à accomplir. La durée d'une journée de travail étant de six heures, les détenus gagnent entre 19 et 24 francs par jour.

Le travail structure le quotidien

Les détenus travaillent souvent avec plaisir et efficacité

Quelle est l'importance du travail dans l'exécution des peines? Ouvre-t-il de nouvelles perspectives, permet-il d'acquérir des compétences pour la vie à «l'extérieur»? Selon les détenus que nous avons rencontrés à Saxerriet, un établissement pénitentiaire du canton de Saint-Gall, le travail structure le quotidien et peut être une source de satisfaction.

Charlotte Spindler

Jeune et sportif, Patrick B.* n'a, à première vue, rien d'un agriculteur ni d'un ouvrier agricole. Cet homme de 33 ans a grandi avec ses trois frères et sœurs dans une ferme de Suisse orientale; c'est son frère aîné qui a repris l'exploitation familiale. Il a suivi une formation de menuisier, puis a fait un apprentissage écourté d'agriculteur. «A Saxerriet, on est placé en fonction de ses qualifications», explique-t-il; «j'étais content de pouvoir à nouveau exercer ma profession. Pendant quelques mois, j'ai travaillé dans l'industrie, au tour. Mais à chaque fois que je regardais par la fenêtre et que je voyais les autres faire les foins, j'avais envie de les rejoindre. C'est important pour moi de travailler dehors; j'aime avoir les mains pleines de terre. Ainsi, le soir, je peux voir le résultat de mon travail.»

«Le soir, je peux voir le résultat de mon travail»

Le fanage: un travail qui demande souvent plus de temps

Comme tous ses collègues placés dans les autres secteurs d'activité de Saxerriet, Patrick B. travaille de 7h10 à 11h45 et de 13h15 à 17h, avec une pause d'un quart d'heure le matin et l'après-midi. Les repas de midi se prennent au réfectoire. «L'été, il m'arrive souvent de terminer plus tard: quand on fait les foins, on ne peut pas simplement tout laisser en plan et partir. Tout doit être rentré à temps. Il nous est même arrivé de rester dehors jusqu'à 22h pour terminer ce que nous avons à faire. Mais ça ne me fait rien, j'y suis habitué depuis mon enfance.» Patrick B. est l'un des rares à Saxerriet à avoir appris le métier d'agriculteur, ce qui lui permet d'intervenir et d'aider les autres dans certaines activités.

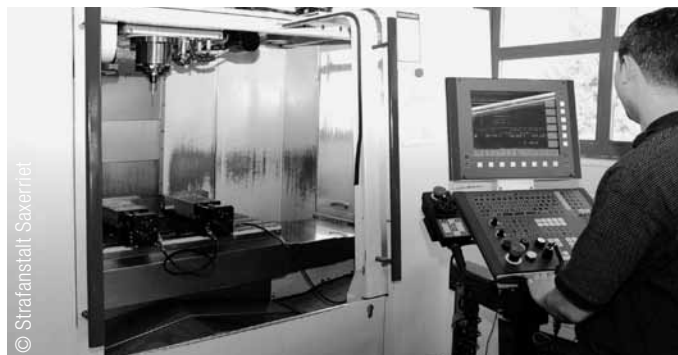
Il gagne 33 francs par jour, auxquels viennent s'ajouter 5 francs dès lors qu'il fait quatre heures supplémentaires (celles-ci s'effectuant toujours sur la base du volontariat, précisez-t-il). A noter qu'il peut disposer de l'argent à sa guise. A son arrivée à Saxerriet, il n'imaginait pas vraiment être rémunéré pour son activité. Il travaille 27 à 28 jours par mois, parfois même le samedi, surtout l'été: «J'aime mon travail. Les week-ends où je suis obligé de rester ici,



Charlotte Spindler, journaliste RP à Zurich



L'entretien et la réparation du matériel agricole se font aussi à la ferme.



Manipuler une machine CNC est un travail exigeant.

le temps passe beaucoup plus vite si je peux me rendre utile à l'extérieur.» Lorsqu'il a cumulé 27/28 jours de travail, il a droit à trois jours de congé et en profite alors pour rendre visite à ses trois enfants.

Une bonne ambiance de travail

Patrick B. travaille dans l'agriculture générale: parmi ses activités figurent le labourage, le fanage, mais aussi, l'hiver, les travaux d'étable, l'épandage du purin et le bûcheronnage. L'établissement pénitentiaire de Saxerriet dispose de 170 hectares de surface agricole et de forêt ainsi que d'un élevage de bétail et de chevaux. On y pratique la production intégrée (PI), ce qui a permis à Patrick B. d'en apprendre beaucoup sur ce type de culture. Durant son séjour en prison, il a également suivi une formation en vue d'obtenir une maîtrise fédérale. Il rédige actuellement un travail de diplôme dans le domaine de l'économie d'entreprise (étude d'exploitation) et passera son examen final sur place. Cette qualification supplémentaire lui permettra de former lui-même des apprentis agriculteurs. Grâce à cette maîtrise, il espère avoir de meilleures chances sur le marché de l'emploi. Il a le sentiment d'avoir été bien encadré durant la formation et la rédaction de son travail de diplôme et décrit l'ambiance de travail comme généralement agréable. Il dit par ailleurs apprécier ses supérieurs: «Tout dépend évidemment de la manière dont on se comporte avec eux!»

A compter de l'automne 2010, Patrick B. exécutera sa peine sous forme de travail externe. Il cherchera alors un emploi à l'extérieur. «Naturellement, je préférerais travailler dans une exploitation agricole», nous confie-t-il. Cependant, il sait que ce sera difficile. Un poste dans l'industrie ou la menuiserie lui conviendrait aussi. Un emploi de chauffeur de poids lourds serait également une possibilité. Il a en effet passé son permis poids lourds

durant son séjour à Saxerriet. Pour ses recherches, il peut compter sur l'aide du service social. Ce qu'il fera plus tard, il n'en a pour l'instant aucune idée. «Avoir ma propre exploitation, même à l'étranger, serait super.»

«J'aime apprendre»

Herbert M.* a passé de longs mois en détention préventive avant de venir à Saxerriet. Il y a exécuté des travaux simples, comme assembler des stylos à bille huit heures par jour ou aider en cuisine, nous raconte-t-il. Aujourd'hui, cet homme de 57 ans travaille sur un tour automatique assisté par ordinateur qu'on lui a appris à utiliser sur place. «J'ai suivi une formation d'employé de commerce et obtenu ma maturité», raconte-t-il. «J'ai ensuite entre autres travaillé dans le commerce, les assurances, le domaine fiduciaire et la gestion des ressources humaines. Mon

Un bilan de compétences

A leur arrivée à Saxerriet, les détenus font un bilan de compétences afin de voir quelles sont leurs possibilités professionnelles; il arrive parfois qu'ils se lancent dans une nouvelle activité. Mais il s'agit aussi de répondre aux besoins de l'établissement.

Les détenus qui ne peuvent, pour des raisons de santé, travailler à temps plein, peuvent participer à un programme de dépassement de soi dans le cadre duquel ils exécutent des travaux industriels simples et des activités créatives.

Il n'existe pas, à proprement parler, de service spécialisé dans l'orientation professionnelle à Saxerriet, mais il peut être fait appel à un conseiller extérieur en cas de besoin. Ce sont les collaborateurs du service social qui aident et conseillent les détenus.

passe-temps consiste à restaurer des véhicules Oldtimer; à la maison, je possède un atelier avec un petit tour. Comme je disposais de connaissances techniques, on m'a également appris à utiliser la machine CNC (machine-outil assistée par ordinateur).» Herbert M., qui a une fille encore en formation, a déjà fait un premier séjour à Saxerriet, mais, à l'époque, il a exécuté des tâches très variées, aussi bien dans l'industrie qu'à la cuisine ou à la blanchisserie. Il a assisté à un cours qui consistait surtout à apprendre à se découvrir soi-même et à trouver des compétences enfouies; ce cours lui a beaucoup servi par la suite lorsqu'il a travaillé dans les ressources humaines.

Il aime son travail avec la machine CNC (voir image) même si cette activité n'a pas grand-chose à voir avec ce qu'il faisait auparavant: il n'a guère l'impression qu'on lui en demande trop peu; le fait de pouvoir se servir seul de la machine est aujourd'hui une source de satisfaction. «J'aime apprendre», explique-t-il. «J'ai d'ailleurs aussi passé mon

De nombreuses possibilités de travail et de formations

Saxerriet est un établissement d'exécution des peines ouvert qui est situé dans le canton de Saint-Gall et qui accueille des détenus exécutant leur peine en régime ordinaire, sous forme de travail externe ou en semi-détention. A l'heure actuelle, 116 personnes y exécutent leur peine en régime ordinaire, la plupart étant originaire de Suisse.

40 à 50 personnes travaillent dans les champs ou à la ferme et quelque 40 autres travaillent dans l'industrie et l'artisanat (serrurerie, mécanique, imprimerie, jardinage, boucherie). 20 détenus sont affectés au service intérieur (par exemple, à la cuisine ou à la blanchisserie).

Les prisonniers séjournant à Saxerriet ont la possibilité d'effectuer un apprentissage complet, un apprentissage avec attestation ou une formation élémentaire de cuisinier ou de commis de cuisine, de technologue en impression, de polymécanicien, de mécapratricien, d'agriculteur ou de mécanicien en machines agricoles (liste non exhaustive). Nombre de détenus ont suivi une formation reconnue avant d'arriver à Saxerriet. L'établissement s'efforce toutefois de leur permettre d'acquérir des compétences supplémentaires qui faciliteront leur réinsertion à «l'extérieur».

permis pour la conduite de chariots élévateurs à Saxerriet. Si je restais ici plus longtemps, j'essaierais aussi d'obtenir un certificat d'opérateur sur machines CNC.»

Poignée de main matinale du chef

«Ce qu'on voit ici n'est pas si différent de ce qu'on trouve à l'extérieur», fait remarquer Herbert M.: huit heures de travail par jour, cinq jours par semaine, deux jours de repos. Selon lui, les règles sont, d'une manière générale, plus strictes mais des règles, il faut, de toute façon, en respecter partout. Ce que déplore Herbert M. par contre, c'est le fait de se retrouver seul au tour. Les détenus ne se parlent en effet presque pas entre eux. L'ambiance confraternelle qu'il a connue lors de son premier séjour à Saxerriet lui manque parfois, même s'il s'entend bien avec son supérieur. «Le côté humain est préservé», constate-t-il. «Le chef nous salue tous les matins en nous serrant la main; et si quelqu'un n'a pas l'air bien, il s'en aperçoit aussitôt et lui demande ce qui ne va pas.» Herbert M. se sent respecté. Il apprécie en outre la présence du service social, qui l'a aidé à accomplir de nombreuses formalités lorsque sa mère est décédée.

Herbert M. ne trouve pas son travail pénible. Il ne verrait d'ailleurs aucun inconvénient à travailler, de temps à autre, le samedi, mais ce n'est pas possible en raison du service de surveillance. Il explique que le volume des commandes a augmenté et qu'il y a à nouveau suffisamment de travail. Les demandes viennent essentiellement de clients travaillant dans le conditionnement de boissons. Pour ce qui est de sa rémunération, à savoir 19 francs par jour primes comprises, Herbert M. reste lucide: «Dehors, je devrais gagner 3'500 francs par mois si je voulais avoir plus ou moins le même train de vie qu'ici.»

Lessive, vêtements et lecture

Journaliste inscrit au registre professionnel, Walter S.* a travaillé pendant des années pour différents journaux et magazines. Il est à Saxerriet depuis trois ans et en sortira en été 2010. Il travaille à plein temps à la blanchisserie, qu'il décrit, en riant, comme son «petit empire». C'est lui qui a voulu cet emploi. Travailler en cuisine, comme on le lui a quelquefois demandé, lui plaisait beaucoup moins. A la blanchisserie, il est au milieu de ces énormes machines à laver et sèche-linge en métal chromé, de ces grandes tables sur lesquelles il plie et classe les vêtements, iden-

tifiants grâce à des numéros, une fois qu'ils sont lavés et secs. Ils sont deux à se partager le travail en plus des responsables. Walter S. explique qu'ils sont particulièrement mis à contribution lorsque plusieurs personnes arrivent ou partent en même temps. Ils se retrouvent alors avec une grosse quantité de linge et de draps, puisque ceux qui arrivent

reçoivent des vêtements et ceux qui sortent récupèrent les affaires qu'ils ont laissées en arrivant. «Ici, nous sommes en contact avec tout le monde», souligne Walter S. Ce dernier ajoute qu'ils distribuent non seulement des T-shirts, des draps et des serviettes de toilette, mais aussi des bottes en caoutchouc, des chaussures, etc. Le travail est très diversifié et peut être exécuté de façon indépendante. Walter S. gagne 33 francs par jour. Quand il n'y a pas grand-chose à faire à la blanchisserie, il s'occupe de la communication interne, prépare des activités et des manifestations, accroche le programme de la semaine dans les différentes sections et organise quelquefois avec le directeur adjoint de l'établissement des excursions et des sorties culturelles pour les détenus.

Bibliothécaire diplômé

Walter S. exerce une autre activité à Saxerriet: il s'occupe de la bibliothèque, qui est ouverte deux fois par semaine pendant deux heures et demie. «Les livres sont importants pour moi et, par chance, nous disposons ici d'un large choix», souligne-t-il avant d'ajouter: «cela prend toutefois du temps de mettre au point un système de classement et de cataloguer les livres.» Il dit avoir constaté que l'attitude vis-à-vis de la lecture était très différente d'un détenu à l'autre. Certains n'empruntent même jamais de livres. Il nous

confie par ailleurs avoir suivi une formation d'un semestre proposée par la communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) et s'être, pour cela, rendu un jour par semaine à Saint-Gall. Il a ainsi pu obtenir un certificat, qui est d'ailleurs reconnu par l'Office fédéral de la culture. C'est lui qui a eu l'idée de cette formation et la direction lui a donné

le feu vert. Cette activité secondaire de bibliothécaire, pour laquelle il reçoit une petite rémunération, lui procure du plaisir même si elle n'est pas sans contraintes puisqu'il faut respecter les horaires d'ouverture.

Plusieurs options à la sortie

«A Saxerriet, je me suis habitué à avoir des journées structurées», explique cet homme de 49 ans. «J'ai appris qu'on pouvait travailler de 7h à 17h et tenir le coup. C'est une expérience qui me servira à ma sortie.» C'est important pour lui d'avoir ses week-ends de libres; il peut ainsi prendre du temps pour lui, lire des journaux et des livres, regarder la télévision, mais aussi profiter d'une tranquillité, qui a, selon lui, des effets bénéfiques. A la question de savoir s'il vit mal le fait d'être en prison, il répond: «Non, presque pas». A sa sortie, il aimerait bien reprendre son ancienne activité même s'il a conscience du fait que le marché de l'emploi est saturé dans le secteur des médias et que la tâche est encore plus ardue pour un ancien détenu. Soutenu par le directeur adjoint, qui est devenu son confident, il cherche sérieusement un emploi et a même déjà posé des candidatures. Le certificat qu'il a obtenu grâce à la formation de la CLP pourrait éventuellement lui ouvrir de nouvelles portes.

*Les noms ont été modifiés.

«Je me suis habitué à avoir des journées structurées»



On a toujours besoin d'un nombre suffisant de personnes à la blanchisserie.

Mineurs en difficulté placés en institution

Un projet pilote national livre des enseignements utiles

La recherche-pilote pour l'évaluation et l'atteinte d'objectifs (MAZ.-REO) porte sur quelque 600 enfants, adolescents et jeunes adultes dans 67 foyers d'éducation. Menée en trois langues, elle concerne l'ensemble du territoire national.

Natascha Mathis

Les personnes œuvrant au service des autorités de tutelle et des foyers d'éducation l'expérimentent au quotidien dans leur travail: les enfants et les jeunes qui font l'objet d'une mesure de placement souffrent pour une partie d'entre eux d'un comportement social très perturbé et de graves problèmes – agressivité, désocialisation, troubles somatiques, manque de concentration, difficultés scolaires, pour n'en citer que quelques-uns.

Un défi pour la pédagogie sociale

Les problèmes qui affectent ces enfants et ces jeunes sont profondément ancrés et se sont développés sur une longue période, ce dont témoigne souvent l'échec répété des aides proposées, qui vont des mesures de soutien ambulatoires à différents modes de séjour en foyer, en passant par les familles d'accueil. Les troubles du développement chez l'enfant sont complexes, tant ils résultent de la conjonction de facteurs de protection et de risque internes et externes. Ainsi, un enfant plus fragile psychologiquement est d'autant plus exposé qu'il subit par ailleurs des influences externes pesantes pendant une période prolongée.

S'il est évident que le quotidien dans les foyers d'éducation pose aux pensionnaires et aux éducateurs des exigences élevées, les mesures de placement offrent dans le même temps une bonne opportunité de bien saisir les besoins des mineurs et de leur apporter un encadrement aussi adapté que possible. A noter toutefois que l'effet positif des inter-

ventions sociopédagogiques sur les enfants et les jeunes ne peut être constaté qu'indirectement. L'évaluation de leur parcours de développement à travers des bilans réguliers permet néanmoins de s'en faire une idée.

Les objectifs de MAZ.-REO

Un examen minutieux au début du placement et un plan d'éducation adapté au résultat de cet examen: ce sont là deux outils sociopédagogiques clés qui contribuent à un développement positif. Tel est précisément l'enjeu de la recherche-pilote MAZ.-REO. Deux nouveaux instruments sont actuellement testés et évalués par des établissements d'éducation reconnus par l'Office fédéral de la justice (OFJ), à savoir l'outil de screening BARO.ch et la procédure d'atteinte d'objectifs. Celle-ci a été spécialement développée par des professionnels du monde de l'exécution des mesures.

BARO.ch prend la forme d'un entretien semi-structuré aisément réalisable qui vise à permettre d'identifier les domaines de vie préoccupants et les besoins de clarification supplémentaires. D'autres procédés issus de

la psychologie et de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sont utilisés pour vérifier la valeur probante de cet instrument, ce qui a

l'avantage de fournir dans le même temps nombre d'autres informations sur les pensionnaires. Cet outil permet de décrire de manière détaillée les problèmes et les comportements de ces enfants, adolescents et jeunes adultes, et de les comparer avec d'autres types de population. Il sera intéressant de voir dans quelle mesure l'impression des professionnels, évoquée en introduction de cet article, se confirmera empiriquement.

La procédure d'atteinte d'objectifs est utilisée dans le cadre du plan d'éducation et sert à en évaluer le déroulement. Outre des ob-



Natascha Mathis, licenciée ès lettres, collaboratrice scientifique au sein de l'unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice

«Environ trois quarts des mineurs placés souffrent d'un trouble psychique»

Reconnaissance et durée

La recherche-pilote pour l'évaluation et l'atteinte d'objectifs dans le cadre de mesures de placement (MAZ.-REO) est subventionnée par l'Office fédéral de la justice. Il s'agit actuellement du seul projet pilote en cours dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

MAZ.-REO a été lancé en 2006 pour une durée de cinq ans. Le rapport final sera rendu en automne 2011.

jectifs généraux, elle comporte et mesure des objectifs individuels. La participation des enfants et des jeunes est évidemment indispensable. Avec leur éducateur référent, ils cherchent des mesures et des solutions à même de les soutenir dans leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés. De manière générale, MAZ.-REO doit permettre de constater s'il est possible d'obtenir des développements positifs malgré les troubles de comportement

«Cette taille d'échantillon est vraisemblablement unique en Europe»

et problèmes psychosociaux des pensionnaires, ce qui pourrait servir tout au moins d'indice quant aux aspects positifs du placement d'enfants et d'adolescents dans des établissements.

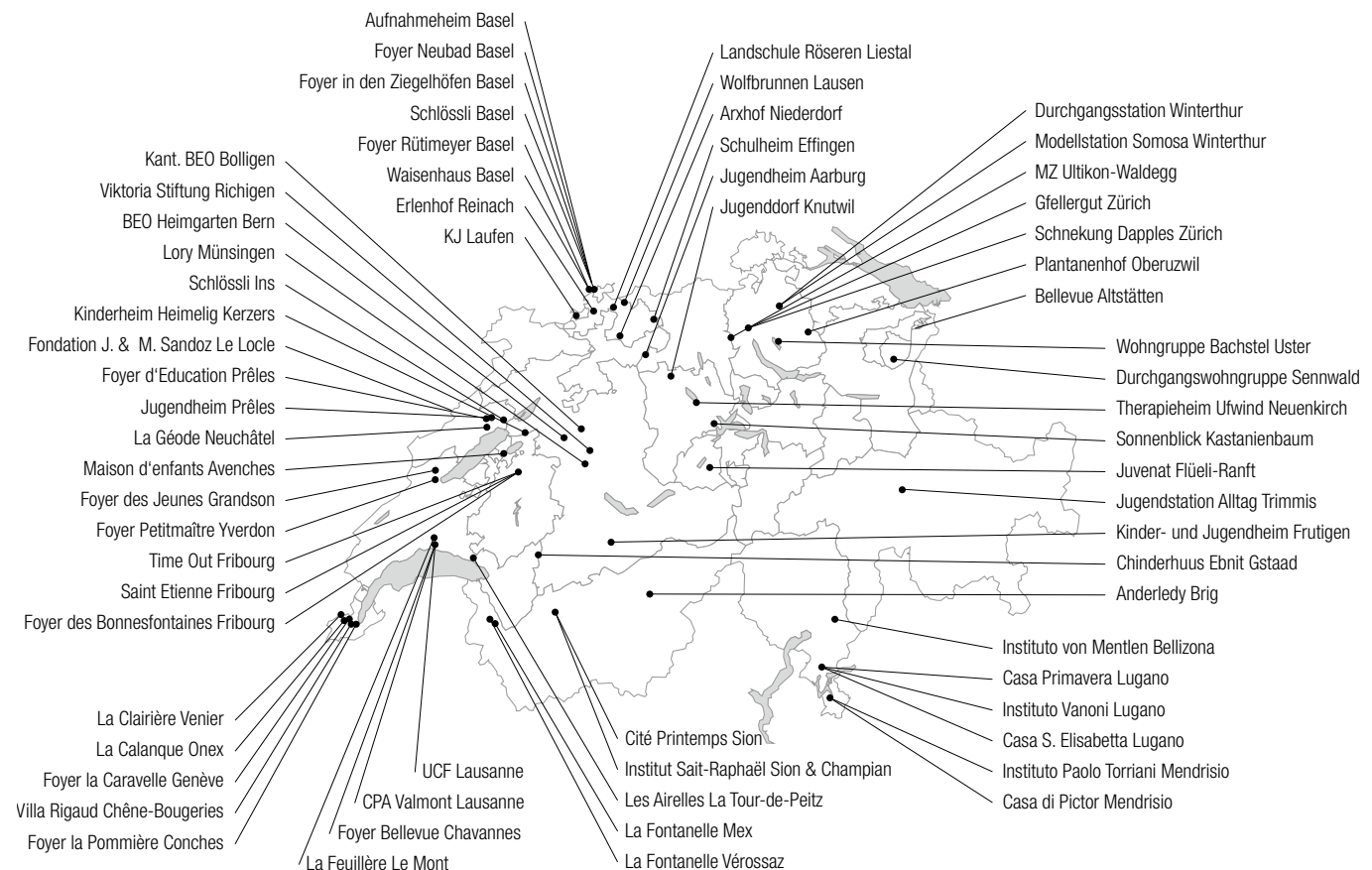
Participation de 600 mineurs de toute la Suisse

Limitée dans un premier temps à la Suisse alémanique, la recherche-pilote (MAZ. 1) a suscité un grand intérêt parmi les foyers d'éducation contactés, dont plus d'un tiers s'est porté volontaire pour participer. Deux ans après son lancement, la recherche-pilote affichait un bilan intermédiaire tellement positif qu'elle a été étendue à la Suisse romande et au Tessin, et prolongée en Suisse alémanique (MAZ. 2). En Suisse latine, la participation est également élevée. Quelque 600 enfants, adolescents et jeunes adultes devraient être recrutés à l'échelle du pays. Cette taille d'échantillon, vraisemblablement

unique en Europe, permet d'obtenir des constatations représentatives sur toutes les régions linguistiques de la Suisse.

Premières observations faites en Suisse alémanique

Une première série de données provenant de la Suisse alémanique a déjà été analysée. Deux tendances claires se dégagent de ces résultats intermédiaires provisoires: d'une part, les jeunes qui font l'objet d'une mesure de placement présentent effectivement des troubles de comportement et des problèmes psychosociaux marqués. Ainsi, environ trois quarts des enfants, adolescents et jeunes adultes placés dans un établissement souffrent d'un trouble psychique. Ces observations, qui attestent de l'existence d'une population dite à haut risque confirment les défis vécus dans la pratique sociopédagogique. Malgré ce constat, il en ressort d'autre part un bilan intermédiaire réjouissant, à savoir que les parcours de développement des pensionnaires sont positifs à la lumière de différents indicateurs. Ainsi, ils réussissent à surmonter tout au moins une partie de



leurs problèmes et à se rapprocher de leurs objectifs. De tels succès sont motivants à la fois pour les mineurs et pour les éducateurs référents.

Contrôle qualité souhaité

Au terme de MAZ.-REO, une grande quantité d'informations détaillées seront disponibles sur les mineurs qui font l'objet d'une mesure de placement. Il sera certainement possible d'en tirer des enseignements précieux pour la pédagogie sociale et d'ouvrir la voie à des développements futurs. Au-delà de ce constat, il serait souhaitable que les procé-

dures de screening et d'atteinte d'objectifs trouvent une application dans la pratique. L'équipe de MAZ.-REO propose le regroupement des institutions intéressées sous l'égide d'un nouvel organisme qui pourrait fournir des informations sur les procédures de screening et d'atteinte d'objectifs et contribuer au contrôle qualité dans le cadre de mesures de placement. A MAZ.-REO succéderait ainsi QuAZ.-REO (titre de travail).

La mise en œuvre durable des innovations résultant des projets pilotes dépend fortement de leur succès dans la pratique. Toute nouveauté doit ainsi répondre à un besoin, tout en étant applicable, utile et finançable. A

Responsables

La recherche-pilote est placée sous la conduite du professeur Klaus Schmeck, de la Clinique psychiatrique pour enfants et adolescents de l'Université de Bâle. L'évaluation est réalisée par le professeur Jörg Fegert, de la Clinique de psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents de la Clinique universitaire d'Ulm.

l'heure actuelle, nombreux sont les signes qui indiquent que la recherche-pilote pour l'évaluation et l'atteinte d'objectifs dans le cadre de mesures de placement peut remplir ces conditions.

«L'estime témoignée au personnel pénitentiaire est, à tort, insuffisante»

Franziska Bangerter Lindt, aumônière à la prison de Bâle («Kirche heute» 51/2009)

TEXTUELLEMENT

Prévenir la torture dans les établissements de détention

Création d'une nouvelle commission nationale

La nouvelle Commission de prévention de la torture a démarré ses activités en début d'année. Constituée de douze membres experts dans le domaine de la privation de liberté et des droits de l'homme, elle a pour tâche de prévenir la torture et autres mauvais traitements dans les établissements de détention en Suisse. Son Président, Jean-Pierre Restellini, relate les priorités en cours.

Claude Véronique Tacchini

C'est en automne dernier que la Suisse a ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OP-CAT), manifestant sa volonté de soutenir les efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine. Ce protocole vise à renforcer la protection des personnes privées de liberté en instituant des visites et des contrôles dans

«Nos «clients» sont avant tout les personnes privées de liberté»

les établissements de détention. Les Etats parties s'engagent à accorder au Sous-Comité de la prévention des Nations Unies l'accès sans restriction à tous les lieux de détention. Il est également prévu la mise en place de mécanismes nationaux de prévention disposant des mêmes attributions que le Sous-Comité.

En vue d'assurer la mise en œuvre dudit Protocole en Suisse, le Conseil fédéral a instauré une commission nationale de prévention de la torture. La loi correspondante est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Cette nouvelle commission, nommée par le Conseil fédéral pour quatre ans, est composée de douze membres, experts des domaines médical et juridique, de la poursuite pénale et de l'exécution des peines et mesures (voir encadré). Son premier président, Jean-Pierre Restellini, représente également la Suisse au sein du Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT).

La Commission de prévention de la torture est indépendante. Elle a accès sans restriction à tous les établissements où sont placées des personnes privées de liberté. Elle formule des recommandations à l'intention des autorités compétentes et fait des observations et propositions sur la législation en vigueur ou les projets législatifs en la matière.

Quelques mois après l'entrée en fonction de la commission, son président dévoile les priorités actuelles, entre autres la collaboration essentielle avec les acteurs du domaine de la privation de liberté:

bulletin info: *Quelles sont vos priorités actuelles pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle commission?*

Jean-Pierre Restellini: Il nous faut tout d'abord définir notre méthode de travail, ainsi que nos objectifs généraux. Les visites d'établissement ne sont pas une fin en soi; la prévention contre les mauvais traitements va bien au-delà. A mon sens, elle passe même par une réflexion permanente et approfondie



Les membres de la commission de gauche à droite: Alex Pedrazzini, Alberto Achermann, Thomas Maier, Jean-Pierre Restellini (Président), Elisabeth Baumgartner, Marco Mona, Esther Alder, Léon Borer, André Vallotton; ne sont pas sur la photo: Claudine Haenni Dale, Stéphanie Heiz-Ledesma, Franziska Plüss



Jean-Pierre Restellini,
président de la Commission de prévention de la torture

sur la question même de la privation de liberté. Beaucoup plus concrètement, il nous faut trouver des locaux qui accueilleront le siège de notre commission; et engager dès que possible un collaborateur qui fonctionnera comme plaque tournante, chargée de coordonner l'ensemble de nos activités.

Votre commission va effectuer des visites régulières et inopinées dans les établissements de privation de liberté. Quel est votre regard sur ces contrôles?

Jean-Pierre Restellini: Il me semble important de préciser d'emblée que nos visites ne seront pas forcément toutes inopinées. Dans l'idéal, elles devraient être perçues comme un service rendu aux autorités concernées, sous la forme d'un regard impartial, neutre et objectif, proposé par un groupe d'experts.

Il faut rappeler à ce propos que la Commission de prévention de la torture n'est pas un organe judiciaire. Notre rôle n'est pas de juger, mais bien d'essayer d'offrir des solutions aux problèmes souvent très délicats et par définition conflictuels qui se posent en milieu de privation de liberté; le cas échéant, puisque c'est également notre rôle, en proposant des modifications législatives. La commission a pour tâche d'améliorer les choses, non pas de les compliquer encore moins de les aggraver!

Comment envisagez-vous la collaboration avec les différents acteurs du domaine de la

privation de liberté, notamment avec les cantons?

Jean-Pierre Restellini: Le principe de la collaboration avec tous les acteurs concernés est essentiel. En ce qui concerne les cantons, nous avons d'ores et déjà décidé d'avoir un entretien, préalable à toute visite d'établissement, avec chacune des autorités cantonales concernées par notre mandat afin d'expliquer dans le détail notre travail et d'établir d'un commun accord les «règles du jeu» sur le terrain.

Mais le cercle des acteurs concernés est vaste: il va des centres de formation des agents pénitentiaires et des policiers jusqu'au ONGs qui travaillent dans le domaine, en passant par les autres mécanismes visiteurs (parlementaires par exemple), les responsables sanitaires, etc. Charge à notre commission d'établir les contacts les plus étoffés possibles avec tous les partenaires, tout en gardant en permanence à l'esprit que nos «clients» sont avant tout les personnes privées de liberté.

Vous êtes également membre du Comité de prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe, lequel effectue également des visites d'établissements de détention en Suisse. Qu'est-ce qui différencie les activités du CPT avec celles de la Commission de prévention de la torture?

Jean-Pierre Restellini: Tout d'abord la périodicité de nos visites: le CPT organise une visite en Suisse en moyenne tous les 4-5 ans. Notre commission fonctionnera en permanence, ce qui

devrait nous permettre un meilleur suivi des différents dossiers. Par ailleurs, la possibilité d'être en contact direct et également permanent avec tous les partenaires de la privation de la liberté constitue également un avantage.

«Nos visites devraient être perçues comme un service rendu aux autorités concernées»

Même si nos objectifs de base sont similaires, on peut espérer que notre commission nationale sera à même d'établir pour notre pays des lignes directrices qui lui seront propres. Pratiquement on peut d'ores et déjà penser qu'elles seront peut-être plus exigeantes que pour d'autres pays membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore tous les moyens pour empoigner efficacement l'ensemble des problèmes de la délinquance, de la privation de liberté et de la réinsertion.

Les membres de la commission de prévention de la torture

Jean-Pierre Restellini,
Dr méd., président

Elisabeth Baumgartner,
avocate, vice-présidente

Alberto Achermann,
Dr en droit et avocat

Esther Alder,
travailleuse sociale

Léon Borer,
Dr en droit et ancien commandant de la police cantonale argovienne

Claudine Haenni Dale,
conseillère en politique des droits de l'homme

Stéphanie Heiz-Ledesma,
psychologue

Thomas Maier,
Dr méd. et psychiatre

Marco Mona,
Dr en droit et avocat

Alex Pedrazzini,
Dr en droit et ancien Conseiller d'Etat tessinois

Franziska Plüss,
juge cantonale

André Vallotton,
ancien délégué aux affaires pénitentiaires du canton de Vaud

Brèves informations

■ Statistique policière de la criminalité 2009

Les premières informations comparables et complètes sur la criminalité sont enfin disponibles! La Suisse ouvre un nouveau chapitre de la statistique policière de la criminalité (SPC). Pendant les quatre dernières années, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a étroitement collaboré avec les autorités policières cantonales et nationales à la révision et à la modernisation de la SPC. Pour la première fois, l'ensemble des délits de tous les cantons sont recensés selon des critères identiques, puis centralisés et analysés par l'OFS. La SPC propose pour l'année 2009 les premières données nationales établies selon la nouvelle conception. La nouvelle SPC comble ainsi des lacunes de longue date dans l'information sur la criminalité; la comparabilité des résultats de 2009 avec les années précédentes n'est cependant plus possible.

source: Office fédéral de la statistique (OFS)
lien: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html



■ Plus de 40 places à pourvoir à Lenzbourg

L'établissement pénitentiaire de Lenzbourg va recruter dès cet été plus de 40 nouveaux collaborateurs. En réalité, la future prison centrale de Lenzbourg, qui avoisine l'établissement pénitentiaire connu pour son bâtiment en forme d'étoile, doit remplacer l'ancienne prison régionale de Lenzbourg dès mars 2011.

Achevée en février dernier et bâtie juste derrière les murs de la prison, la nouvelle serre va aussi permettre la création de nouveaux emplois. D'une longueur de 130 mètres, elle est vingt fois plus grande que l'ancienne serre.

source: prison de Lenzbourg; réd.



La nouvelle serre intra muros de Lenzbourg.

■ Décision de la CCDJP d'élargir à 27 établissements concordataires la formation derrière les barreaux

Lors de la session de printemps du 8 avril 2010, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a décidé d'élargir à 27 établissements concordataires d'exécution des peines et des mesures la formation de base en faveur des personnes détenues. Un contrat de prestations confère à l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) de Suisse centrale la responsabilité d'appliquer concrètement cette décision d'ici à fin 2015.

La décision de la CCDJP inscrit dans la durée le projet «Formation dans l'exécution des peines Fep». C'est la Fondation d'utilité publique Drosos à Zurich qui est à l'origine de l'initiation et du financement du projet. En 2007, elle charge l'OSEO de Suisse centrale d'introduire la formation de base dans les établissements d'exécution des peines et des

mesures et de créer à cet effet un centre de compétence. Actuellement, 8 établissements pilotes participent au projet et offrent une formation de base derrière les barreaux pour améliorer les compétences de lecture, d'écriture et de calcul des personnes détenues.

La CCDJP a suivi le projet dès sa création. Lors de la session d'automne en novembre 2009, elle avait déjà accepté le principe d'un financement public à partir de l'année 2011. Les moyens mis à disposition devraient permettre le financement de 155 groupes de formation répartis dans 27 établissements et celui d'un centre de compétence. L'aménagement des places de formation ainsi que le financement se feront de manière échelonnée. En moyenne, près de quatre établissements par année seront ainsi équipés. D'ici à fin 2015, environ un tiers des personnes détenues des établissements concordataires pourront bénéficier de la formation de base. L'enseignement est donné en petits groupes par un enseignant ou une enseignante qualifiée et a lieu pendant une demi-journée par semaine.

Par cette décision, la CCDJP renforce l'article 82 du Code pénal qui dispose que «le détenu doit, autant que possible, pouvoir acquérir une formation et un perfectionnement correspondant à ses capacités». Par ailleurs, la formation devrait contribuer dans un avenir plus lointain à poursuivre les objectifs ayant trait à la réintégration dans la société et dans le monde du travail et à la diminution du taux de récidive.

source: Centre de compétence Fep
lien: www.bist.ch

Manifestations

■ Losterfer Tagung 2010

Wohin mit den Schwierigsten?
Was haben wir? Was brauchen wir? Was ist geplant?

Veranstaltung: Losterfer Gruppe
Datum: 2. Juni 2010
Ort: im EPI-Park, Zürich
Sprachen: Deutsch
Internet: www.lostorfer-gruppe.ch

■ Fachtagung Arxhof

Risiko: «Jeder hat's - keiner will's» Risikomanagement im Massnahmenvollzug

Veranstaltung: Fachtagung Arxhof
Datum: 18. Juni 2010
Ort: Arxhof, Massnahmenzentrum für junge Erwachsene
Sprachen: Deutsch
Internet: www.arxhof.ch

■ Erscheinungsformen von Jugendgewalt – Hintergründe und Präventionsmöglichkeiten

An dieser Tagung wird das Phänomen der Jugendgewalt in einer differenzierten Form durch kompetente Fachleute ausgeleuchtet. Die Spannweite reicht von Mädchengewalt über Medien zu Stalking und zielgerichteter Gewalt (Amok) bis hin zu Möglichkeiten der Prävention.

Eingeladen sind Personen bzw. Berufsgruppen, die sich mit solchen Themen auseinandersetzen.

Veranstaltung: SKP – Schweizerische Kriminalprävention
Datum: 7. Juli 2010
Ort: Kammermusiksaal im Kongresshaus Zürich
Sprachen: Deutsch
Internet: www.skp-psc.ch

■ Wer fällt in der Straffälligenhilfe durch den Rost?

Die Tagung will Erfahrungen, Wissen und Impulse von haupt- und ehrenamtlichen Mitarbeitenden der Bewährungs- und Straffälligenhilfe aufnehmen, zusammenbringen und zum Nachdenken über zukünftige Ansätze anregen.

Veranstaltung: Evangelische Akademie, Bad Boll
Datum: 19.–20. Juli 2010
Ort: Bad Boll (Deutschland)
Sprache: Deutsch
Internet: www.ev-akademie-boll.de

■ Gewalt – tägliche Bedrohung – Konferenz zur Gewalt in der Gesellschaft

Um der Jahresthematik «Gewalt in der Gesellschaft» das notwendige Gewicht zu verleihen, soll nicht nur die Konferenz selbst stattfinden. Sie ist der Höhepunkt einer rollenden Informations- und Sensibilisierungskampagne, die der Konferenz Gewicht und Nachhaltigkeit verschafft.

Die Konferenz zur Gewalt in der Gesellschaft wird unterstützt durch den Kanton Luzern, das Eidgenössische Justiz- und Polizeidepartement, das Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport und Weitere.

Veranstaltung: LIPS – Lucerne Initiative for Peace and Security
Datum: 26. August 2010
Ort: Hotel Schweizerhof, Luzern
Sprachen: Deutsch
Internet: www.lips-org.ch

■ 2. Internationaler Kongress der European Association for Forensic Child and Adolescent Psychiatry, Psychology and other involved Professions (EFCAP)

Jugendforensik-Kongress, Kongresspräsident ist Herr Prof. Schmeck (ärztlicher Leiter / Chefarzt, KJPK / Poliklinik)

Veranstaltung: EFCAP
Datum: 7.–10. September 2010
Ort: Congress Center Basel
Sprachen: Englisch (Simultanübersetzung ins Deutsche)
Internet: www.efcap2010.ch

■ 7èmes Journées pénitentiaires de Fribourg – Pressions publiques sur les prisons: la sécurité à tout prix?

Ces derniers temps, une demande orientée vers davantage de sécurité au sein des prisons ressort de manière prégnante des débats au sein de l'opinion publique et des médias. On entend fréquemment parler de «risque zéro» ou de «prison-hôtel».

Des spécialistes suisses et étrangers ainsi que des représentants des médias et du monde politique interviendront sur ce thème. Ils traiteront des possibilités et des limites de la sécurité, eu égard notamment au cadre légal posé par le code pénal suisse et tenteront d'objectiver le débat.

Organisation: Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP) et Département de droit pénal de l'Université de Fribourg
Date: 16–18 novembre 2010
Lieu: NH Fribourg Hotel à Fribourg
Langues: allemand et français (traduction simultanée)
Internet: www.prison.ch

Nouveautés

■ Ursina Weidkuhn

Jugendstrafrecht und Kinderrechte

Schulthess Juristische Medien AG, Zürich, September 2009

ISBN 978-3-7255-5916-9

CHF 78.00 / € 56.00



■ Andreas Donatsch (Herausgeber), Stefan Flachsmann, Markus Hug, Hans Maurer, Marcel Riesen-Kupper, Ulrich Weder

StGB Kommentar

mit kommentiertem Jugendstrafgesetz (JStG)

Orell Füssli Verlag AG, Zürich, 2010

ISBN 978-3-280-07237-0

CHF 89.00 / € 59.50 (D)

■ Ariane Senn, Nicolas Queloz, Sarra Magri, Ulrich Luginbühl

L'objectif de resocialisation est-il toujours d'actualité?

Stämpfli Editions SA, Berne, octobre 2009

ISBN 978-3-7272-7210-3

CHF 62.00 / € 39.20



■ André Kuhn, Daniel Fink, Cornelia Bessler, Fabienne Vogler, Sylvia Steiner, Volker Dittmann, Marcel Riesen-Kupper

Les jeunes et la criminalité

Cet ouvrage est le fruit des travaux du Groupe Suisse de Criminologie

(GSC, Congrès d'Interlaken 2009)

Stämpfli Editions SA, Berne, date de parution prévue: juillet 2010

ISBN 978-3-7272-8972-9

env. CHF 55.00 / € 34.80



■ Renate Pfister-Liechti

La procédure pénale fédérale

Stämpfli Editions SA, Berne, janvier 2010

ISBN 978-3-7272-8890-6

CHF 56.00

■ Harald Preusker, Bernd Maelicke, Christoph Flügge

Das Gefängnis als Risiko-Unternehmen

Nomos Verlagsgesellschaft mbH & Co. KG, Baden-Baden (Deutschland), 2010

ISBN 978-3-8329-5160-3

€ 49.00



«Les nombreuses expériences que j'ai vécues m'ont marqué à jamais»

Portrait d'un chef cuisinier de prison très impliqué

Rasmus Springbrunn est cuisinier depuis 15 ans à la prison de Witzwil. Il a connu beaucoup de changements au sein de l'établissement et pu vivre de nombreuses expériences. Même si ces dernières n'ont pas toutes été positives, le chef cuisinier exerce toujours son activité avec autant d'enthousiasme.

Rasmus Springbrunn

J'ai passé ma jeunesse à une centaine de mètres des Etablissements d'Hindelbank. Fallait-il y voir là un signe? Je n'en sais rien mais, en tout cas, j'y pense souvent aujourd'hui. J'ai suivi une formation classique de cuisinier ainsi que des cours de perfectionnement, puis j'ai exercé plusieurs emplois avant de poser – juste par curiosité – ma candidature pour le poste de sous-chef qui était à pourvoir dans les Etablissements de Witzwil. J'ai été engagé en novembre 1995 et c'est ainsi que j'ai pénétré dans un univers qui m'était totalement inconnu.

«J'ai été heureux que des collègues plus âgés et expérimentés me donnent des conseils»

La gastronomie à Witzwil: quelques faits et chiffres

- 450 repas par jour
- 7 temps complets
- environ 25 détenus travaillent en cuisine
- 110 repas par jour pour des clients extérieurs
- manifestations, services traiteur et de livraison
- 2 apprentis de l'établissement (boucher-charcutier, boulanger-pâtissier)
- 2 apprentis de l'extérieur (diététiciens)
- environ 70 % de l'approvisionnement couverts par l'établissement

Une ambiance étrange et fascinante à la fois

J'ai vite compris que ce n'était pas un travail ordinaire. La communication avec les détenus travaillant en cuisine était différente de celle que j'avais pu entretenir avec mes collègues dans les restaurants à «l'extérieur». On sentait clairement qu'une distance avait été établie et qu'une sorte de loi avait été instaurée, celle du «nous et vous». Je trouvais cette ambiance étrange mais non moins fascinante. Il m'a fallu du temps pour trouver mes marques. J'ai été particulièrement heureux que des collègues plus âgés et plus expérimentés me donnent

des conseils. Ces derniers m'ont indiqué des règles de sécurité à respecter et m'ont donné des consignes concernant le comportement à adopter dans

les relations avec les détenus ainsi que dans les situations de conflit. J'ai beaucoup appris, notamment en travaillant à la boucherie et à la boulangerie. J'ai pu observer des petits veaux ainsi que des chevaux de trait qui rapportaient du bois de la forêt. J'ai aussi pu découvrir les immenses vergers de la prison avec tous leurs fruits.

J'étais en admiration devant l'exploitation agricole de «Witzwil», qui est la plus grande en Suisse. L'établissement ne possède pas qu'un potentiel économique; il offre aussi la possibilité à des personnes ayant commis une infraction d'occuper leur temps de façon judicieuse. On y trouve, en effet, des postes de travail dans toutes sortes de branches: de l'élevage à l'agriculture en passant par la mécanique, l'artisanat et, bien entendu, l'approvisionnement. Le fait de pouvoir trouver toutes ces activités au sein d'un seul et même établissement était complètement nouveau pour moi.



Rasmus Springbrunn, chef cuisinier et responsable de la section «Approvisionnement et économie domestique» des Etablissements de Witzwil.

Carte blanche

Dans cette rubrique, une personnalité s'exprime sur un thème librement choisi qui a un rapport plus ou moins étroit avec l'exécution des peines et mesures.

Tous les détenus pouvaient travailler, ce qui n'est pas le cas dans les établissements fermés. Ils arrivaient ainsi fatigués (mais heureux) et affamés au moment des repas.

Pour moi, le temps a filé à toute allure. J'ai passé beaucoup de temps à me perfectionner. La section «Approvisionnement» a fait l'objet de transformations et de restructurations. Nous avons commencé à prendre des apprentis et à exécuter de nouvelles tâches. La section a ainsi pu se développer.

Occuper les détenus de façon optimale

Les Etablissements de Witzwil tels qu'ils se présentent aujourd'hui n'ont rien à voir avec ce qu'ils étaient à mes débuts. Ils disposent d'une section fermée, se chargent de l'exécution ordinaire ainsi que de la détention administrative et organisent du travail en externat. L'offre est devenue très flexible, et on essaye, grâce à l'unité d'entrée qui vient

Un champion du monde coiffé d'une toque de cuisinier

«A cette époque, j'ai commencé à participer à des concours nationaux et internationaux d'art culinaire pour voir ce que je valais. Après plusieurs succès remportés avec l'équipe du Cercle des chefs de cuisine Berne, je suis devenu capitaine de l'équipe nationale suisse des cuisiniers. En 2007, nous avons remporté le titre de champions du monde à Chicago.»

Rasmus Springbrunn

d'être introduite, d'analyser les compétences des détenus qui arrivent. Sur la base de cette analyse, on leur donne l'emploi qui leur correspond le mieux, le but étant de corriger les lacunes qui ont été mises en évidence.

Witzwil mise sur un changement de l'individu, mais aussi sur des formations initiales et professionnelles ciblées.

Des expériences inoubliables

Pendant tout ce temps, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes et d'entendre toutes sortes d'histoires, comme celle de ce resquilleur qui a pris une chambre au Schweizerhof à Berne, y a séjourné quelques jours en pension complète et fait envoyer la facture à la direction de Witzwil. Ou encore celle de ce détenu colérique et agressif qui s'est assagi après avoir passé deux ans à Witzwil au contact des chevaux de trait... et qui est resté ainsi! Enfin, celle de ce détenu âgé qui n'est pas rentré chez lui aux vacances de Noël car personne ne l'y attendait.

J'ai vécu de nombreuses expériences positives (mais naturellement aussi des négatives). Nombre d'entre elles m'ont fait réfléchir et ont marqué ma vie à jamais. Mon point de vue en ce qui concerne les conséquences que peuvent avoir les histoires personnelles sur le cours de la vie ou l'égalité des chances a beaucoup changé. A présent, j'ai un regard critique là-dessus.

J'aime notamment me rappeler:
– de ceux qui ont repris courage chez nous
ou qui ont développé une nouvelle manière

de voir les choses;
– de ceux qui ont découvert une nouvelle façon d'être traités qui était à la fois amicale et respectueuse;
– des parents, amis et proches qui n'ont pas «laissé tomber» les détenus.

Pourquoi j'aime mon travail

Au cours de ces dernières années, on m'a souvent demandé pourquoi je travaillais à Witzwil. Certains m'ont dit: «Tu pourrais travailler où tu voudrais vu la formation que tu as suivie et les succès que tu as remportés...» Même si j'ai du mal à comprendre ce genre de remarque, j'explique volontiers pourquoi j'aime travailler à Witzwil. Chaque jour y est différent, je vais de surprise en surprise. Je trouve formidable que des hommes qui travaillent en prison s'impliquent autant dans leur tâche. Ici, je suis entouré par une équipe de premier ordre et je bénéficie d'un soutien extraordinaire. De plus, je travaille dans un endroit hors du commun, dans un cadre naturel somptueux.

Ma vision des choses peut paraître idéalisée, mais je n'en oublie pas pour autant les côtés sombres du métier: les regards critiques de l'opinion publique, le peu de considération accordé à notre métier, la remise en question perpétuelle du système pénitentiaire par les médias et l'opinion publique, les problèmes et les différences internes, la frustration qu'on éprouve face aux éternels récidivistes, et j'en passe. Tout cela peut paraître pénible et exténuant, mais cela fait partie intégrante de notre travail.

Impressum

Editeur

Office fédéral de la justice, Unité Exécution des peines et mesures
Walter Troxler
Tél. +41 31 322 41 71
walter.troxler@bj.admin.ch

Rédaction

Dr. Peter Ullrich
peter.ullrich@bj.admin.ch

Folco Galli
folco.galli@bj.admin.ch

Claude Véronique Tacchini
claudette.tacchini@bj.admin.ch

Traduction

Raffaella Marra
Daniela Zingaro

Administration et logistique

Andrea Stämpfli
andrea.staempfli@bj.admin.ch

Mise en page

Centre des médias électronique CME, Berne

Impression et distribution

OFCL – Centre média de la Confédération, Berne

Présentation

Atelier graphique Thomas Küng, Lucerne

Commandes, questions et changements d'adresse sur papier

Office fédéral de la justice
Unité Exécution des peines et mesures
CH-3003 Berne
tél. +41 31 322 41 28, secrétariat
fax +41 31 322 78 73
andrea.staempfli@bj.admin.ch

Version Internet

www.ofj.admin.ch → Documentation → Périodiques → Bulletin info

Copyright / Reproduction

© Office fédéral de la justice
Reproduction autorisée moyennant l'indication de la source et l'envoi d'un justificatif.

35ème année, 2010 / ISSN 1661-2604



▪ **bulletin info** ▪
▪ **info bulletin** ▪